

« Ne nuire à personne, être utile à tous » Saint Pierre Fourier

A ... comme Accueil, Absences, Animaux

Accueil

L'école est ouverte de 8h à 18h45. Vous pouvez joindre l'accueil au **01 39 28 15 00**.

D'une façon générale, les élèves du Primaire entrent et sortent par les accès de la rue du chemin vert, toutefois les élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) peuvent emprunter la grille de la gare (matin et soir). Un laissez-passer sera remis aux enfants **sur demande écrite des parents + une photo d'identité**. Ces élèves ne sont plus alors sous la surveillance de l'enseignant.

- **Entre 8h et 8h15, seuls les enfants inscrits à la garderie rejoignent la cour du primaire sous la surveillance d'une éducatrice.**
- **A partir de 8h15**, entrée des élèves d'élémentaire et **à partir de 8H20** pour les élèves de maternelle.
- Pour les classes élémentaires : les personnes qui accompagnent les enfants doivent les laisser au portail du Chemin vert. L'accès au parc, aux vestiaires et classes, **est interdit aux parents**.

A 8h25 et à 13h10, la sonnerie retentit, invitant les élèves à se mettre en rang dans la cour à l'emplacement prévu pour leur classe. A la sonnerie de 8h30 et 13h15, les enfants entrent en classe dans le calme avec leur enseignant.

Lors des récréations, les élèves doivent respecter les limites d'aires de jeux qui leur sont indiquées en début d'année par leur enseignant.

Absences

En cas d'absence :

- Avertir l'école avant 9 heures en appelant le standard au **01 39 28 15 00** ou par mail à **primaire@ndoverneuil.fr** ; le message sera transmis à l'enseignant concerné. Ne pas attendre la venue du médecin.
- Remettre à l'enseignant, lorsque l'élève revient, un mot justificatif **sur papier libre** (pas dans le cahier de correspondance), indiquant la durée et le motif précis de l'absence ;
- Un certificat médical est à fournir pour une absence d'une semaine ou pour une maladie contagieuse.

En cas de maladie de l'enfant, la famille peut demander le travail à l'enseignant.

En cas de maladie contagieuse, prévenir immédiatement l'école.

Tout changement inévitable concernant les départs de l'école, l'absence à la cantine, à la garderie du soir ou à l'étude surveillée devra être signalé à l'enseignant sur **papier libre** (pas dans le cahier de correspondance).

Les messages transmis oralement par les enfants ne seront pas pris en considération.

Aucune autorisation de devancer le départ ou de retarder le retour des vacances ne peut être accordée. Si, pour des raisons personnelles, un tel cas devait se produire, l'enseignant n'est pas tenu de faire rattraper le travail à l'élève, et l'enfant pourra rattraper le travail le mercredi matin (8h30-9h30). En cas de récurrence, la réinscription pour l'année suivante sera questionnée.

Animaux

Par mesure de sécurité et d'hygiène, **les animaux ne sont pas acceptés dans l'école, même tenus en laisse.**

B ... comme Biens individuels

Par mesure de sécurité ou d'hygiène et afin d'éviter vols et conflits potentiels, sont interdits dans l'enceinte de l'école :

- **les sacs à dos** comme sac de classe
- **les cartables à roulettes**
- les chewing-gums, les sucettes
- les jeux avec marrons, bâtons, cailloux, compas, objets tranchants...
- les boucles d'oreilles pendantes, le vernis à ongles, les tatouages, le maquillage hors carnaval
- les jeux ou jouets dangereux (batte de base-ball, boomerangs, etc...)
- les ballons en cuir (seuls les ballons en plastique ou en mousse sont autorisés)
- les contenants en verre (gourde, boîte à goûter)
- **les téléphones portables et autres objets connectables**
- les jeux de cartes à collectionner (pas d'échanges) ou tout objet à collectionner
- les lecteurs mp3, jeux ou consoles électroniques, gadgets, Ipad, tablettes...

Ces objets seront confisqués à l'enfant et rendus à la famille lors d'un entretien.

Pertes et vols d'objets

Nous déclinons toute responsabilité pour les dégradations ou vols d'objets précieux, d'argent, de vêtements, d'objets ou équipements scolaires.

Tous les objets ou vêtements trouvés sont déposés dans le couloir des CM1 en attendant d'être récupérés rapidement.

C ... comme Calendrier, Cantine, Circulation, Communication, Coordonnées, Correspondance

Calendrier

Un calendrier trimestriel est communiqué à chaque enfant en début de trimestre et, est consultable sur le site.

Cantine

Les repas sont pris en « self-service » sauf en maternelle. Un choix assez grand est proposé aux élèves pour permettre des repas équilibrés et éviter le gaspillage... Un effort d'éducation est à poursuivre, par l'école et par les familles dans ce sens. Etant donné le nombre important de demi-pensionnaires, il est impossible à la société de restauration de s'engager à faire suivre des régimes alimentaires stricts. Un panier-repas, consommé à l'espace restauration, peut être fourni par les familles pour les enfants allergiques ou avec une maladie nécessitant un régime particulier sur présentation d'un certificat médical établi par le médecin spécialiste (P.A.I.), à adresser à l'infirmerie de l'établissement. (voir règlement financier)

A la rentrée l'élève est inscrit pour un certain nombre de repas par semaine. Il ne peut être question de modifier ces jours occasionnellement, le repas prévu étant facturé. Par contre, sur simple courrier des parents, un changement de régime peut être envisagé aux **vacances de la Toussaint** et aux **vacances d'hiver**. Lors des sorties scolaires avec déjeuner à l'extérieur, l'école fournit un panier-repas pour les demi-pensionnaires. Les externes apportent leur propre pique-nique.

Accompagnement pédagogique complémentaire du midi : si votre enfant est externe et qu'il est invité à participer au soutien (APC), il peut apporter un pique-nique (participation frais fixes) ou déjeuner à la cantine (tarif demi-pensionnaire). Un courrier devra alors être adressé au service comptabilité.

Circulation

L'effectif de l'établissement (plus de 3.000 élèves et 250 adultes) rend la circulation très dangereuse à l'entrée de l'école et à l'intérieur de la propriété. Les risques d'accidents ne sont pas écartés. C'est pourquoi :

- **L'accès à l'établissement n'est possible qu'en présentant sa carte « Notre-Dame », aux horaires prévus à cet effet.**
- **L'entrée de l'établissement est interdite au véhicule de toute personne étrangère au personnel. Chacun comprendra que, pour des raisons de sécurité, cette mesure est indispensable.**
- **L'accès à la rue du chemin vert est strictement limité.** Les cars circulent et stationnent selon un plan qui sera communiqué aux élèves à la rentrée.
- Nous demandons instamment aux parents de se sentir **responsables de la sécurité des enfants et respectueux des riverains de l'école, en ne stationnant pas n'importe où, en particulier, sur les parkings privés des résidences voisines et ceux de l'établissement.** La Police Municipale verbalisera tout manquement à ce règlement.

Communication / Contact

Une réunion d'informations générales et une réunion d'informations pédagogiques ont lieu en début d'année scolaire. Une seconde réunion a lieu en milieu d'année. Le dialogue entre parents et enseignant est indispensable. Lorsque les parents désirent rencontrer personnellement l'enseignant de la classe de leur enfant, ils prennent un rendez-vous, en proposant différentes possibilités, par l'intermédiaire du cahier de correspondance **au moins 48 heures à l'avance**. Ces rencontres ne peuvent, en aucun cas avoir lieu aux heures de classe, ni au moment précis des rentrées ou sorties des élèves. Les enseignants ne peuvent être joints directement par téléphone.

Mme Raynal se tient à la disposition des parents. Vous pouvez la joindre au secrétariat du primaire pour un entretien téléphonique ou pour obtenir un rendez-vous particulier.

Pour des informations en lien avec la pédagogie, **l'entretien doit se faire en priorité avec l'enseignant.**

Coordonnées

Il est important de pouvoir toujours joindre par téléphone les parents (enfant malade, accident, informations ...).

Les coordonnées téléphoniques et les adresses mails doivent donc être à jour. Merci de nous communiquer tout changement.

Correspondance

Pour des raisons de gestion informatique, les bulletins et circulaires sont adressés systématiquement à la personne ou au parent qui règle la contribution familiale. Si l'autre parent (cas de parents séparés) n'a pas été destinataire de ces mêmes documents, il

doit le signaler auprès du secrétariat par le biais d'un courrier ou d'un mail en précisant son adresse personnelle avec le nom, prénom et la classe de l'enfant.

D ... comme Droit à l'image

Lors des sorties, voyages ou manifestations organisés par l'Etablissement, des photos peuvent être prises et utilisées exclusivement pour l'illustration de la revue de l'école, pour la réalisation de panneaux rendant compte de la manifestation ou sur le site Internet de l'Etablissement.

Remplir l'autorisation parentale sur la fiche de renseignements élève.

E ... comme Environnement, Etudes

Environnement

Notre Etablissement a obtenu le label E3D. Les élèves doivent s'engager à respecter et faire respecter l'environnement. Le parc, dont certains arbres sont centenaires, est un espace protégé et constitue un patrimoine précieux pour tous. Il est placé sous la responsabilité collective de tous les membres de la communauté. Aussi, les élèves s'engagent à **ne pas endommager les plantations, à ne jeter ni papiers, ni emballages de boisson, ni déchets de nourriture.**

Régulièrement, les élèves assurent la propreté du parc.

Aucun aliment, pain, fruit, yaourt etc... ne doit quitter l'espace restauration sous peine de sanction.

Etudes

L'inscription à l'étude est faite pour un trimestre entier et pour 3 à 4 soirs par semaine.

Toute absence à l'étude doit être justifiée au plus tard le jour même, par un mot des parents, sur papier libre, adressé à l'enseignant de la classe qui transmettra à la surveillante.

L'étude se termine à 17h50. Passé cet horaire, vous pouvez reprendre les enfants à la garderie (voir règlement financier).

F ... comme Factures, Fermeture

Facture

Un code personnel d'accès vous sera remis en début d'année scolaire afin de vous permettre de consulter votre facture sur le site internet. Le règlement financier se trouve sur le site de l'école : ndoverneuil.com, onglet « primaire ».

Fermeture

L'école est ouverte de 8h à 18h45. Merci de veiller à **ne pas dépasser cet horaire**. En cas de retard, merci de nous prévenir.

G ... comme Garderie, Gouter

Garderie

L'inscription à la garderie est faite pour un trimestre entier.

Toute absence à la garderie doit être justifiée au plus tard le jour même par un mot des parents, sur papier libre, adressé à l'enseignant de la classe qui transmettra à la surveillante.

La garderie est assurée jusqu'à **18h45**. Nous vous remercions d'être ponctuels, si nous devons constater des retards répétitifs, nous serions contraints d'exclure votre enfant de la garderie.

Il est possible d'acheter **un carnet de 6 tickets pour des garderies exceptionnelles** (voir règlement financier).

Goûter

Le goûter de la garderie n'est pas fourni par l'école.

Afin d'éviter les déchets supplémentaires, nous vous demandons de prévoir des goûters dans des boîtes hermétiques **sans emballage individuel**. Nous sommes éco-école !

Les anniversaires peuvent être fêtés à l'école avec l'accord de l'enseignant. Sur certains niveaux, ils sont regroupés et célébrés à la fin du mois. Les enseignants expliquent leur fonctionnement lors des réunions de rentrée.

H... comme Horaires, Hygiène

Horaires

Horaires de garderie : de 8h à 8h15 ; de 16h30 à 18h45 (à la garderie du soir les enfants peuvent être récupérés à la demande)

Horaires de classe : 8h30/11h30 et 13h15/16h30

Horaires de l'étude : de 16h50 à 17h50

Hygiène

Les élèves doivent avoir une tenue propre, soignée et adaptée.

Il est essentiel de vérifier régulièrement la présence de poux. Merci de prévenir l'enseignante si les petites bêtes apparaissent.

I ... comme Informatique, Interdit

Informatique

L'utilisation des TICE (Techniques de l'Information et de la Communication appliquées à l'enseignement) à l'école **n'a pas d'autre finalité que pédagogique**. En conséquence, les élèves ne doivent, en aucun cas, installer sur des ordinateurs de l'Etablissement leurs logiciels personnels ou tout autre programme non autorisé.

Interdit

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école, y compris les cigarettes électroniques.

L ... comme Livret d'évaluation, Locaux

Livrets scolaires

La remise des livrets est prévue fin janvier et fin juin.

Cependant, dans l'intérêt de l'enfant, une relation plus régulière entre les parents et l'enseignant peut s'avérer nécessaire.

Locaux

Les élèves du primaire ont pour point de rassemblement les deux perrons d'entrée des classes. L'accès des autres locaux (maternelle, collège, lycée, internat, locaux administratifs) leur est strictement interdit quelle que soit l'heure de la journée. Les couloirs ne sont pas des lieux de jeux, particulièrement lors des récréations de la demi-pension. L'accès aux toilettes est autorisé, les élèves doivent s'y rendre sans courir.

Tout déclenchement non justifié de l'alarme par un élève entraînera une sanction sévère voire une exclusion temporaire de la classe.

M ... comme Manuels, matériel, médicaments

Manuels scolaires

Nous demandons aux élèves de respecter le matériel qui leur est prêté. Aussi le cartable ne doit pas être souple (pas de sac à dos). Chaque livre doit être recouvert d'un plastique transparent (pas de protection autocollante) et marqué au nom de l'élève qui est responsable des livres remis en début d'année (ne rien écrire, même au crayon à papier).

En fin d'année, tout livre abîmé ou manquant sera facturé (voir règlement financier).

Médicaments

Il est interdit de confier des médicaments aux enfants. Seuls les enfants ayant un PAI (protocole d'accueil individualisé pour maladie chronique ou allergique) peuvent bénéficier d'une médication sur temps scolaire, à remettre aux infirmières avec la prescription médicale, dans un sac portant le nom, le prénom et la classe de l'enfant. L'équipe éducative n'est pas habilitée à donner des médicaments aux élèves. Les ordonnances et protocoles d'urgence des PAI doivent être mis à jour chaque année scolaire.

Matériel

Si un élève dégrade du matériel, l'économat adressera la facture aux parents pour règlement. Une déclaration d'assurance devra se faire pour obtenir un remboursement.

Pour permettre aux enfants d'être plus responsables et autonomes, les affaires oubliées (cartable, sac de sport, livre...) le sont pour la journée. L'accueil ne les accepte pas.

O ... comme Objets perdus

Il est plus facile de retrouver les vêtements de votre enfant si ceux-ci sont marqués...

P ... comme Ponctualité

A la 1^{ère} sonnerie du matin, 8h25, les élèves doivent se ranger dans la cour pour être à 8h30 dans les classes. En ce qui concerne l'après-midi, la 1^{ère} sonnerie retentit à 13h10 afin que les élèves se rangent pour être à 13h15 dans les classes. En aucun cas, les externes ne doivent arriver avant 13h00 à l'école.

R ... Récréation, Respect, Responsabilité, Retard

Récréation

Les récréations ont lieu par cycle, dans la cour du primaire et dans le parc.

En cas de fortes pluies, de vent violent ou de terrains très boueux, les élèves doivent jouer uniquement sur la partie bitumée, y compris pendant la récréation du midi. Un panneau indique si le parc est autorisé ou non.

Les mouvements de gymnastique (roulades, poiriers, roues etc...) ne sont autorisés que sous la surveillance de l'éducateur sportif.

Respect

Dans leur comportement, les élèves doivent faire preuve de respect, de politesse et de bonne tenue particulièrement avec tout le personnel de l'établissement mais aussi envers leurs camarades.

Les élèves auront une tenue propre, décente et adaptée au contexte scolaire : lieu de travail et lieu social.

- **Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.**
- Le port de la blouse est **obligatoire, elle doit être apparente** ; le **nom et le prénom** de l'enfant doivent être marqués sur le côté.
- Les cheveux longs doivent être attachés (filles et garçons).
- Une paire de chaussons **fermés** (type rythmiques), marqués à l'extérieur (les enfants les laissent à l'école) est demandée pour la classe (à ranger dans un petit sac en tissu marqué.)
- Pour le cours d'éducation physique et sportive (à partir du CP) le matériel suivant est demandé : un short ou un survêtement, une paire de tennis, le tout rangé dans un sac marqué au nom de l'enfant.
- Pour la piscine : prévoir pour ce jour un sac de sport, marqué au nom de l'enfant contenant : 1 maillot de bain, 1 bonnet de bain, 1 serviette, des lunettes, 1 paquet de mouchoirs.

Responsabilité

Avant 8h15 et après 16h30, les enfants qui ne sont pas inscrits à la garderie ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

Retard

Tout élève a le devoir d'être à l'heure.

Les familles doivent veiller à l'exactitude des élèves. Les élèves en retard ne pourront entrer dans l'établissement. Ils seront absents pour la demi-journée et pourront retourner en classe la demi-journée suivante. **Aucun enfant ne doit pas être « lâché » seul, sans surveillance, ni entrer par un portail qui ne lui est pas destiné.**

Aucune entrée ou sortie d'élève ne sera autorisée en dehors des horaires prévus à cet effet (sauf cas particulier de type rééducation sur temps scolaire pour laquelle une autorisation est à demander).

S ... comme Sanctions, Santé, Secrétariat, Sorties

Sanctions

Tout manquement au règlement intérieur ou vie de classe (défini en début d'année par les élèves et leur enseignant), toute insuffisance de travail, tout acte d'indiscipline, d'incivilité, de violence, verbale ou physique, peut entraîner :

- un service d'intérêt général imposé à l'élève ;
- un travail scolaire supplémentaire ;
- une retenue

Les retenues ont lieu **exclusivement** le mercredi matin de 8h30 à 9h30. L'élève doit se rendre à l'accueil. Une retenue non faite sans justification écrite entraînera le doublement de la sanction.

- un avertissement (Tout avertissement est accompagné d'une retenue).

Trois retenues entraînent un avertissement. Le 3^{ème} avertissement entraîne le renvoi définitif de l'établissement.

L'équipe pédagogique propose une reconnaissance particulière pour les enfants ayant eu un comportement exemplaire ou ayant fourni les efforts demandés.

Santé

Si un enfant présente des signes de maladie avant l'heure de l'école, il doit rester à la maison. L'école ne peut prendre en charge un enfant malade. Il ne peut pas revenir au moment des récréations.

Après certaines maladies, un certificat médical de réintégration est obligatoire.

En cas d'urgence, nous bénéficions de **l'infirmerie** du secondaire mais les infirmières ne peuvent en aucun cas remplacer une visite chez le médecin. L'infirmerie est ouverte de 8h30 à 16h30. Elle peut être fermée s'il y a une intervention dans l'établissement. Si la santé d'un enfant le nécessite, l'infirmière prendra contact avec sa famille. En cas d'urgence, elle fera appel aux pompiers. Jamais un enfant du primaire ne partira seul avec les pompiers. Si l'un des parents n'est pas disponible au

moment du transfert vers l'hôpital, c'est un membre de l'équipe éducative (ASEM ou éducatrice) qui accompagnera l'élève jusqu'à l'arrivée d'un parent.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de classe.

Secrétariat du Primaire

Le secrétariat du primaire est ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h, sauf mercredi et week-end.

Une permanence téléphonique est assurée de 8h à 19h au 01 39 28 15 00.

Vous pouvez laisser un mail à : primaire@ndoverneuil.fr Il vous sera répondu dans un délai raisonnable.

V ... comme Valeurs

Tout est mis en œuvre pour valoriser votre enfant.

Au quotidien et dans toutes situations vécues, nos valeurs sont celles de la congrégation Notre Dame : **respect, liberté, vérité et confiance**. Nos actes, nos attitudes et nos paroles, animés par l'Évangile, traduisent notre volonté de permettre à chaque enfant de grandir et de devenir des adultes libres, responsables et solidaires, capables d'adaptation et de créativité.

Ce règlement intérieur précise les modalités indispensables à notre vie en communauté. Il permet d'instaurer un climat de confiance et de coopération nécessaire au travail de chacun, enfants et adultes. Il vise à développer une vie scolaire équilibrée, dans une démarche d'éducation à la santé et à la citoyenneté, afin d'accompagner les enfants dans l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Ce règlement s'applique aussi pour toutes les sorties, les activités et interventions organisées dans le cadre du **projet pastoral** et pour lesquelles nous demandons à chacun de s'investir à sa mesure. **Nous respectons et tenons à ce que chacun respecte les croyances des uns et des autres.**

Géraldine RAYNAL
Cheffe d'établissement 1^{er} degré